

GENDARMERIE NATIONALE

BORDEREAU D'ENVOI

AFFAIRE D \_\_\_\_\_ R \_\_\_\_\_  
 CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE  
**79306351**  
 Sent/oct 79

GROUPEMENT  
 des  
 COMPAGNIE QU'ERARON  
 de  
 UNITE  
 Brigade de  
 P.V. N° 1 3 5 7 / 19.79

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

OBJET DE LA PROCÉDURE  
 OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIE.  
 ( O.V.N.I. )

BANALISE

ENQUÊTE  
 PRÉLIMINAIRE  
 FLAGRANT DÉLIT  
 COMMISSION ROGATOIRE  
 AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse.
2	Croquis de l'état des lieux. ( Relevé de carte au 1/50.000° ).
3	Procès-verbal d'audition D R .

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	4	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	Général Gouverneur Commandant le CA et la RM à
	1	Général Commandant la Région Aérienne à
X	2	Direction de La Gendarmerie à
	1	A Monsieur le Préfet du Département des à
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement LE

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)  
 VU ET TRANSMIS PAR:  
*le 19/10/79*  
*ed/brigade*  
 DATE: 19/10/79  


**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE G. O. E. G. I. R. J. A.  
 de .  
 UNITE  
 Brigade de .  
 CODE UNITE 03654 PROCÈS-VERBAL N° 13571979

PROCÈS - VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE  
 DE 79306351  
 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS  
 N° PIÈCE 1 N° FEUILLET 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

D R :-

**OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ. ( O.V.N.I. )**

NOUS SOUSSIGNÉ(S) B R, Gendarme, agent de police judiciaire.

VU L'ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de procédure pénale.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE  
 CE JOUR, vingt-quatre novembre mil neuf cent soixante dix-neuf, à dix-huit heures, au bureau de notre Brigade, se présente monsieur D R, directeur technique, demeurant à . Cette personne porte à notre connaissance les faits suivants.

Monsieur D appuie ses dires, sur la présentation de 3 photographies, dont nous sommes possesseur.

**- EXPOSE DES FAITS.-**

Depuis le mois de septembre 1979, cet homme a vu dans le ciel un ensemble de lumières clignotantes, de couleur rouge, verte et blanche. Il a continué ses observations jusqu'au 4 octobre 1979, et cette même nuit, il a pu prendre des photographies. Il déclare que ce phénomène est visible la nuit, de temps clair, entre 19 heures et 23 heures 30. Il a pris les photographies alors que le ciel était étoilé, mais seuls sont visibles les points observés. Monsieur D ajoute qu'un point vert, observé, éloigné de l'ensemble des lumières rejoint celles-ci. Il a pris ces photographies à l'aide d'un appareil PRATICA au téléobjectif de 158/135.

**- CONSTATATIONS.-**

L'établissement industriel et le domicile de Monsieur D, sont situés sur la zone industrielle à la sortie NORD de la localité de , en bordure du Chemin Départemental n° reliant à

Les lumières ont été observées et photographiées au NORD-EST de la zone industrielle de .

**- ENQUETE.-**

L'audition de monsieur fait l'objet de l'imprimé modèle n° 210 joint à notre présent procès-verbal.

Nous joignons les photographies à la quatrième expédition de notre procès-verbal qui sera adressée à la Direction de la Gendarmerie à ,

...../.....

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU LE
	<input type="checkbox"/>	LE 18 décembre 1979.	LE MANDANT (S) P1
	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.	SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET
<input type="checkbox"/>	1		

Au cours de nos différents services de nuit, aucun fait similaire n'a été observé. Depuis la date du 4 oc- 1979, monsieur D n'a plus revu ce phénomène. Il n'a pas été porté à notre connaissance d'autre apparition d'O.V.N.I.

---

Fait et clos à l , le 28.12.1979.

L'Agent de Police  
Judiciaire.

GROUPEMENT

des  
COMPAGNIE DU ESCADRON  
xxxxxxx

de  
UNITE

Brigade de

P.V N° 1357 / 1979

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE D R

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE D R

RÉFÉRENCES

OBSERVATION O.V.N.I.

CE JOUR vingt-quatre novembre mil neuf cent soixante dix-neuf,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S),  
B R , Gendarme, Agent de police judiciaire,

VU LES ARTICLES

20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 24 novembre 1979, à 16 heures 30, à son domicile, entendons:

D R , ans, directeur technique, demeurant  
à , né le à  
, de R et de D D , N.F.

-----Courant du mois de septembre mon épouse m'a fait remarquer que dans  
le ciel et au-dessus du territoire de la commune de , un ensemble  
de lumière qui clignotait.-----

-----Les couleurs étaient rouges, vertes et blanches. L'ensemble de ces  
points clignotants constituaient une boule.-----

-----J'ai continué des observations jusqu'au 04 octobre 1979, nuit où  
j'ai pris les premières photographies.-----

-----J'ai vu "un phénomène" principalement les nuits de temps clair, et  
ceci est visible de 19 heures à 23 heures 30.-----

-----Le 04 octobre 1979 vers 20 heures 30 à 21 heures, j'ai pris les  
photographies que je vous présentent. Je précise que lorsque j'ai pris  
ces photographies le ciel était étoilé, sans nuages, mais je constate que  
les étoiles n'apparaissent pas sur les diapositives.-----

-----Il est à remarquer que sur la partie gauche de la deuxième photo  
graphie apparaît au 2/3 une forme caractérisée par 6 points rouges et une  
collerette de couleur verte. Sur le bas et au centre de la photographie  
on distingue cinq points de couleur blanche, au centre desquels un "point  
vert" mobile rejoint l'ensemble représenté par les points rouges.-----

-----"A l'oeil nu il est impossible de dire le nombre".-----

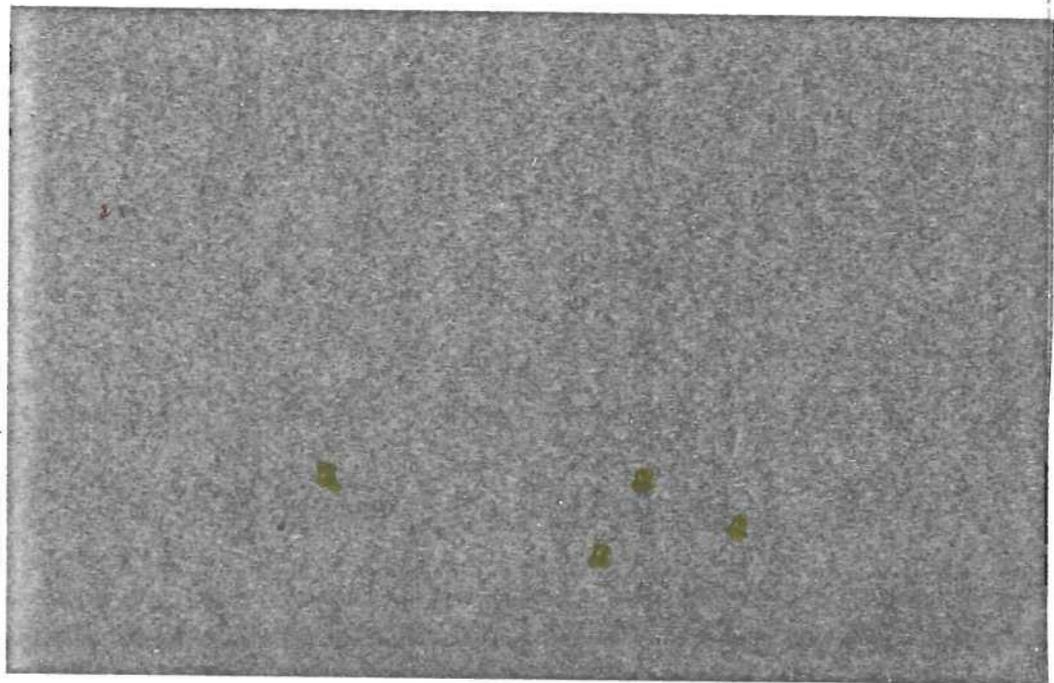
-----J'ai pris ces photographies avec mon appareil de marque PRATICA au  
télé-objectif de 1,8/135.-----

Le 24 novembre 1979 à 17 heures  
lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste,  
n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

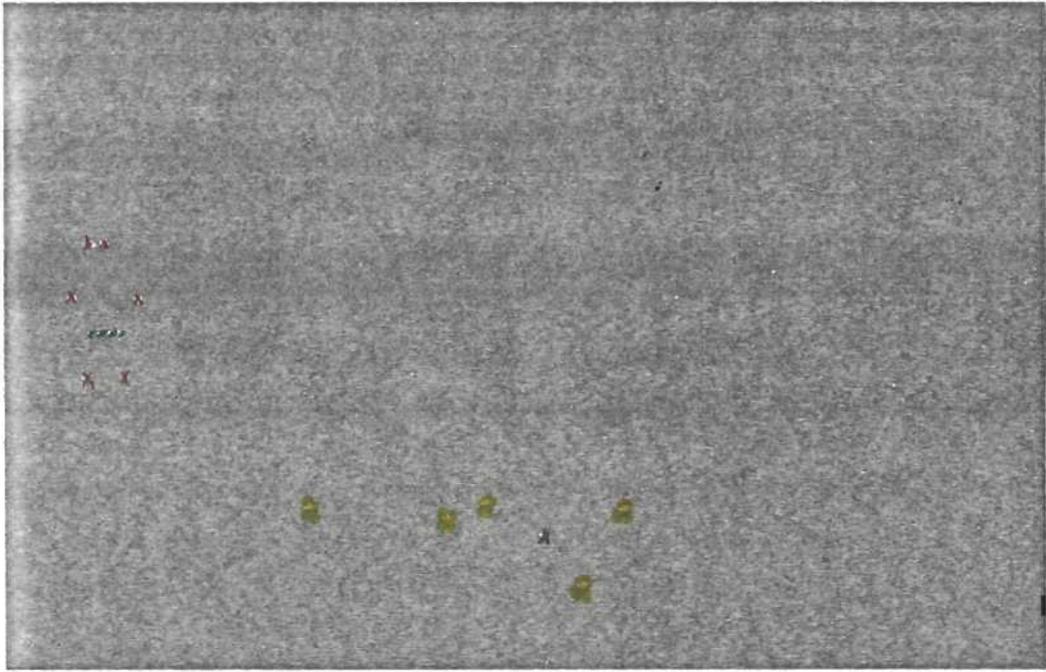
LA PERSONNE ENTENDUE : L'A.P.J. :

(A signé au carnet de déclarations).

photographie n° 1



photographie n° 2



photographie n° 3

